



Rupture conventionnelle de contrat de travail cdi

Par **MAC91**, le **26/03/2009** à **10:07**

BonjourrrrrJe travaille depuis 13 mois comme consultant dans une société de conseil en management dans le secteur industriel. Suite à un manque de missions chez la clientèle, dû à la crise économique actuelle, mon employeur envisage de cesser notre collaboration par une rupture conventionnelle sachant qu'à priori je suis le seul salarié concerné dans ce cas de par mon métier comparativement aux autres collègues.rnMes questions :rn-A-t-on une autre alternative, type chômage technique sans rupture du contrat ?rn-Devrais-je opter pour le licenciement économique pour préserver tous mes droits et indemnités ?rn-Dans quelles limites dois-je négocier l'indemnité de la rupture conventionnelle sachant que mon employeur me doit une augmentation de salaire depuis 10 mois (négociée par écrit sur le contrat CDI) ?rnrrnMerci pour votre réponse
Cordialement